



Défendons votre QUALITÉ DE VIE !

Pour vous, professionnels de santé, la **CFTC** s'investit pleinement pour améliorer vos droits. La santé des salariés étant au cœur des préoccupations de la **CFTC**, elle a négocié et signé un Accord National Interprofessionnel. Cet accord permet désormais à chaque salarié

de pouvoir bénéficier d'une mutuelle, prise en charge *a minima* à 50 % par votre employeur. Les salariés peuvent également la conserver gratuitement, jusqu'à 12 mois, en cas de rupture du contrat de travail et de période de chômage.

ENGAGEONS-NOUS !



En réaction aux féminicides, la **CFTC** demande la mise en place et le financement d'une formation « Accueil et prise en charge de femmes victimes de violences » afin que vous soyez mieux armés face aux

situations de maltraitance que vous pourriez rencontrer.

Protéger les personnes fragiles, quelles qu'elles soient, est une des priorités de la **CFTC**.

Votez pour des médiateurs PROCHES et EFFICACES



La **CFTC** vous accompagne sur tout le territoire, avec des structures de proximité. Elle vous accueille, vous conseille, et se bat à vos côtés en cas de litige. Vous faire respecter est une autre de nos priorités.

Dans les commissions régionales, des

représentants **CFTC** sont disponibles pour défendre vos droits. Ces femmes et ces hommes savent faire preuve de ténacité et de bienveillance. Ils disposent, surtout, **de solides compétences juridiques** car ils sont formés pour vous accompagner.



<https://www.cftc-santesociaux.fr/>



100 ans de lutte
pour la défense de vos droits



10 négociateurs
dédiés pour défendre vos intérêts



3 sites internet dédiés
à l'actualité des métiers
des salariés de professions médicales
et sanitaires

<https://www.cftc-santesociaux.fr>
<http://www.droits-cabinetdentaire.fr>
<http://www.droits-cabinetmedical.fr>



LA CFTC c'est
140 000 adhérents,
650 syndicats partout en France
et dans tous les métiers

